

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MM. COSTEDOAT (pouvoir à M. BOUNINE), RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. WILS

22 – 06 - TARIFICATIONS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2022

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Au terme de l'article R 2221-72 6^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des redevances dues par les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement.

BUDGET EAU

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION (€)	SECTION D'INVESTISSEMENT (€)
2010	94 993,73	90 090,85
2011	- 73 431,34	22 884,41
2012	250 272,41	- 142 836,69
2013	175 881,49	119 255,07
2014	129 276,79	- 908,54
2015	257 854,63	23 145,64
2016	161 506,53	-66 211,11
2017	179 064,77	-32 227,42
2018	149 468,64	113 074,01
2019	97 594,89	1 374,67
2020	88 944,04	53 784,63

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement du service d'eau potable, de son faible endettement et du taux correct de renouvellement des réseaux existants, il est proposé de conserver les tarifs eau potable 2021 pour l'année 2022, soit :

- le taux de la redevance de l'eau à 1,28 € H.T. / m³,
- l'abonnement annuel des compteurs de diamètre d :
 - d < 30 mm à 39 € HT/an,
 - 30 mm ≤ d < 80 mm à 75 € HT/an,
 - d ≥ 80 mm à 114 € HT/an.
- la redevance prélèvement sur la ressource : 0,05 € H.T. / m³

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le service assainissement présente des résultats d'exercice d'exploitation qui ont évolué positivement depuis 2017 :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION (€)	SECTION D'INVESTISSEMENT (€)
2010	36 935,31	- 86 931,53
2011	- 72 730,71	- 180 258,34
2012	- 51 874,70	- 95 321,18
2013	- 41 856,86	- 100 491,37
2014	- 5 713,86	- 149 632,04
2015	6 094,29	49 915,30
2016	- 29 154,01	- 1 884,15
2017	173 391,20	13 329,43
2018	109 463,48	90 703,43
2019	158 475,07	- 263 154,30
2020	175 658,22	748 219,51

Cependant, le schéma directeur d'assainissement établit un programme de travaux sur lequel la commune s'est engagée jusqu'en 2025. Des opérations sont en cours de réalisation. Le financement de ces opérations est assuré en partie par des aides et des prêts accordés par les partenaires financiers, ce qui a permis de maintenir les tarifs de l'assainissement pour 2021.

Le prêt de la Banque de Territoire obtenu fin 2020 ne couvre pas totalement les dépenses d'investissement de 2021 qui vont s'élever à plus de 1 200 000 € avec les lots 1 et 2 des travaux du Rontun.

Une augmentation des tarifs d'assainissement devra donc être étudiée pour financer les programmes de travaux.

Il est proposé de ne pas modifier à ce stade les tarifs de l'assainissement pour l'année 2022, soit :

- le taux de la redevance d'assainissement à 1,58 € TTC du m³,
- l'abonnement annuel d'assainissement à 40 € TTC/an.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 19 janvier 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les montants des redevances et des abonnements d'eau et d'assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 25 janvier 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 27 JAN. 2022

